



**« Pour une approche curative interdisciplinaire des problèmes de surcharge pondérale chez l'enfant et d'obésité chez l'adulte »**

**Communiqué de presse de la Députée fédérale Florence Reuter et du Sénateur Jacques Brotchi (20 mai 2008)**

A l'approche de la première journée nationale de lutte contre l'obésité qui aura lieu ce samedi 24 mai, la Députée MR Florence Reuter redépose un texte que le Sénateur Jacques Brotchi avait déposé en 2006. Il s'agit d'une proposition de résolution visant « à favoriser une approche curative interdisciplinaire des problèmes de surcharge pondérale chez l'enfant et d'obésité chez l'adulte, ainsi que des risques y afférents ».

L'objectif principal de la proposition de résolution est de faire procéder au remboursement par l'INAMI des consultations préconisées dans le cadre de l'approche curative interdisciplinaire, c'est-à-dire des remboursements des diététiciens et des psychologues afin que les personnes qui souffrent d'obésité ou de surpoids pour les enfants soient prises en charge de manière globale.

En Belgique, le pourcentage de personnes souffrant d'obésité a presque doublé depuis 20 ans et est passé de 8 % à près de 15% de la population. De plus, un enfant belge sur cinq souffre d'obésité : 19% des enfants âgés de 9 à 12 ans présentent un surpoids ou sont obèses et on estime à 10% le nombre d'obèses parmi les adolescents. Sachant que si l'obésité apparaît avant la puberté, le risque de persistance à l'âge adulte est de 30 à 50%, il est absolument nécessaire d'apporter une solution rapide et efficace, et ce dès le plus jeune âge.

La prise en charge d'une personne ayant un excès de poids doit comprendre deux grandes étapes successives : l'évaluation et le traitement. Ce sont les deux premières étapes vers un traitement interdisciplinaire optimal et adapté.

La première étape est bien entendu de définir les critères à prendre en compte pour considérer si une adulte ou un enfant est obèse ou en surcharge pondérale, c'est pourquoi les auteurs considèrent qu'un groupe de travail comprenant des représentants de l'INAMI et différents acteurs de la santé (des diététiciens, des psychologues, etc.) devrait être mis en place, pour lui confier la mission de cette définition.

Le traitement de l'obésité comporte quatre objectifs d'importance croissante : la perte de poids, le traitement des co-morbidités, la stabilisation pondérale et la prévention de la reprise de poids. Le traitement doit être envisagé de manière multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'il doit comprendre une limitation d'apport énergétique, une augmentation de l'activité physique et une modification du comportement alimentaire.

Les auteurs considèrent que l'obstacle majeur aux consultations des diététiciens et à l'accès aux différentes mesures curatives existantes est le coût de ces consultations et de ces mesures. C'est pourquoi il est important que la globalité du traitement (perte de poids, traitement des co-morbidités, stabilisation et prévention) soit remboursée aux patients.

Contacts presse :

Rosalyn Vilmus, attachée parlementaire de la Députée Florence Reuter

([rosalyn.vilmus@florencereuter.be](mailto:rosalyn.vilmus@florencereuter.be) ou 0497/94 85 34)

Julie Moulia, attachée parlementaire du Sénateur Jacques Brotchi

([moulia@mr.polgroups.senate.be](mailto:moulia@mr.polgroups.senate.be) ou 02/501 76 04)